

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Complexe Horticole d'Agadir organise à partir du **16 décembre 2025** un concours de recrutement dans les spécialités suivantes :

Grades	Diplômés /Spécialités	N° de Poste	Nombre de Postes
Administrateur 2ème Grade	Diplôme Bac+5 (Master eau et horticulture durable, ou équivalent)	01	01
Administrateur 2ème Grade	Diplôme Bac+5 (Master en Aménagement Paysager, Architecture du Paysage, Génie de l'Environnement ou équivalent)	02	01
Administrateur 2ème Grade	Diplôme Bac+5 (Diplôme Bac+5 (Master spécialisé en Communication des organisations, Master spécialisé en Marketing et Gestion Commerciale, ou équivalent)	03	01
Administrateur 3ème Grade	Diplôme Bac+3 (Licence en Droit Privé).	04	01
Technicien 3ème Grade	Diplôme Bac+2 (Technicien spécialisé en Aménagement Paysager, Génie Rural, Horticulture, conditionnement ou équivalent).	05	01

Ce concours est ouvert aux candidats marocains :

- âgé de moins de 40 ans à la date du concours pour les techniciens de 3^{ème} grade et de moins de 45ans pour les administrateurs de 2ème grade et de 3ème grade.
- pour les Techniciens de 3^{ème} Grade : les candidats doivent avoir un diplôme de Technicien, délivré par l'un des Etablissements de Formation Professionnelle créés selon le Décret N°2.86.325 en date du 09 Janvier 1987 ou un diplôme équivalent
- pour les administrateurs de 2ème grade : les candidats doivent avoir un diplôme de master ou un diplôme équivalent.
- pour les administrateurs de 3ème grade : les candidats doivent avoir un diplôme de licence ou un diplôme équivalent.

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes et déposé à la plateforme électronique accessible via le lien www.emploi-public.ma avant **le 11 décembre 2025 à 16h00**.

- ✓ Demande de participation précisant le poste, numéro de poste, le nom et prénom du candidat, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- ✓ Un Curriculum Vitae,
- ✓ Copie légalisée du Baccalauréat,
- ✓ Copie de la décision d'équivalence pour les titulaires des diplômes étrangers.
- ✓ Copie légalisée du diplôme (l'attestation de réussite n'est pas valable),
- ✓ Une autorisation signée par le responsable hiérarchique avec la mention « avis favorable » pour les candidats en activité dans le secteur public ;
- ✓ Extrait d'acte de naissance,
- ✓ Copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale.
- ✓ Fiche anthropométrique.